

## SEANCE DU 06 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt- trois, le six Juin 2023 à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 26 Mai 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK- Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE -Christian LEVECQUE Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC – PERDIGEON -Eric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

**Etait excusée** Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN et Mickaël SAINT-SOLLIEUX.

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Eric ZENOBEL

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Yohan COGET

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Mai 2023

-RH

-Subventions

-Fête des étangs

-Voyage des aînés

-Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

Les membres présents acceptent ces ajouts.

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

-Cession de parcelles

-Gratification de stage

## Approbation du compte-rendu de la séance du 2 Mai 2023

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 02 Mai 2023.***

## Cession de parcelles AC 248 et AC 249 et AB 322 Délibérations : 2023-06-01,2023-06-02

Monsieur le Maire propose au conseil la cession de la parcelle AC 248 d'une surface de 3.53 ares.

Monsieur le Maire informe de la régularisation pour cession d'une parcelle dont dispose et entretient depuis 45 ans le propriétaire de la parcelle AC 134 et AC 135. Deux riverains, Mme Wagny et M Coulon , voisins de la parcelle sont concernés.

Monsieur le Maire soumet au conseil la proposition fixée à 2500 euros hors frais à la charge de l'acquéreur, M .Coulon , propriétaire des parcelles 134 et 135, sous réserve d'inscrire dans l'acte de cession l'obligation d'un droit d'échelle permettant l'accès pour l'entretien de la propriété de Mme Wagny.

Monsieur le Maire se portant acquéreur de la parcelle se retire afin de ne pas participer au vote.

Il en est de même pour M.Lenglet dont le fils est concerné par la cession de la parcelle voisine.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la cession de la parcelle AC 248 pour 2500 euros hors frais à la charge de l'acquéreur M .Coulon sous réserve d'inscrire dans l'acte l'obligation d'un droit d'échelle et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout acte se rapportant à cette cession.***

Monsieur le Maire propose au conseil la cession de la parcelle AC 249 ET AB 322 d'une surface de 2.89 ares.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain communal en friche planté d'arbres de haute tige dont 5 ou 6 empiètent l'espace en hauteur sur les parcelles des voisins Mme Mascré et M .Lenglet , propriétaires des parcelles 136 et 138.

Sous prétexte que la commune souhaite s'affranchir de la coupe de ces arbres comme l'impose le code rural pour le respect de la propriété du voisinage, il est proposé de céder pour l'euro symbolique ces deux parcelles au riverain des parcelles 131 et 133et 134, Mme Mascré qui souhaite l'acquisition sous réserve qu'elle s'engage à couper au pied les arbres gênant la propriété voisine et d'assurer durablement l'entretien des parcelles vis-à-vis du voisin M.Lenglet Sébastien .

Monsieur le Maire et Monsieur Dominique Lenglet , adjoint , riverains des parcelles demandent à ne pas participer au vote compte tenu de leur position de riverains .

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la cession de la parcelle AC 249 et AB 32 pour un euro symbolique à Mme Mascré sous réserve d'un entretien durable des parcelles et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout acte se rapportant à cette cession.***

### Gratification de stage **Délibération 2023-06-03**

Monsieur le Maire soumet, au conseil, l'attribution d'une indemnité de 200 euros pour Madame Maëlle Lorio qui a accompli 3 stages de plusieurs semaines auprès de l'ATSEM à l'école et au service cantine dans le cadre de sa formation scolaire.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident l'attribution d'une gratification de 200 euros pour les périodes de stage effectuées par Madame Maëlle Lorio.*

### Ressources Humaines

#### - Création d'un emploi permanent **Délibération 2023-06-04**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à une fin de contrat de travail au 31 juillet 2023, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la création de cet emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

#### - Suppression d'un poste à 30 H et création d'un poste à 35H **Délibération 2023-06-05**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint technique territorial comportant 30 heures de travail par semaine pour créer simultanément à compter du 01 septembre 2023, un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique territorial à 30 H et Ils décident à l'unanimité de créer simultanément le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 35 H à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

-Avancement de grade **Délibération 2023-06-06**

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01 septembre 2023 comme suit :

<i>Cadres d'emplois/Grade</i>	<b>Grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service</b>
<i>Filière administrative</i> <i>Adjoint administratif</i>	Adjoint administratif	1 TNC 30H
<i>Filière technique</i> <i>Adjoint technique</i>	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	2 TC 35H 1 TNC 30H 2TNC 15 H 1TNC 3,42 H
<i>Filière Médico-Social</i>	ATSEM principal 1ere classe	1TC 35 H

**Subventions Délibération 2023-06-07**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les subventions aux associations.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'allouer les subventions ci-dessus désignées.*

Associations	Montants alloués
Entente Cléry Loisirs	3 500 €
Club Longue Paume	2 500 €
Clique des sapeurs-pompiers	300 €
Coopérative scolaire	500 €

### Fête des étangs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les affiches et la fiche de réservation pour la fête des étangs du 14 Juillet seront diffusées ces prochains jours.

*Les membres du conseil prennent note de ces informations.*

### Voyage des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le voyage des aînés aura lieu en Septembre et que les inscriptions ont débuté. Le programme de la journée sera communiqué aux personnes inscrites.

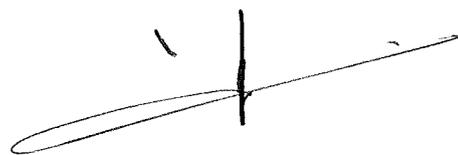
*Les membres du conseil prennent note de ces informations.*

### Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté municipal de zone 30 a été établi et affiché en mairie concernant le chantier situé 9 rue Anne Marie Vion. Les différentes personnes concernées en ont été informées par courrier.

Monsieur le Maire rappelle que selon le calendrier établi en début d'année le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 5 Septembre à 20 h en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line that loops to the left and right.